



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 82326

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'insuffisance des places en centres d'aide par le travail dans les Pyrénées-Atlantiques pour les jeunes en situation d'amendement Creton. Certes, vingt créations de place en CAT ont été récemment obtenues, mais cela ne saurait suffire. La situation reste à ce jour inadmissible : faute de place de trop nombreux jeunes ne peuvent réaliser le projet auquel ils se sont préparés. La situation des adultes handicapés n'avait-elle pourtant pas été déclarée grande cause nationale ? Il faut des moyens supplémentaires : il y aura encore 23 jeunes en situation d'amendement Creton à la fin 2006 qui n'auront pas obtenu de place en CAT dans les Pyrénées-atlantiques. Elle lui demande donc de prendre les mesures nécessaires pour la création de places supplémentaires dans les CAT des Pyrénées afin que soient accueillis tous les jeunes en situation d'amendement Creton.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82326

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11989